

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, « Les travaux de M. Pirenne sur la fin du monde antique et les débuts du Moyen Age », in *Byzantion. Revue internationale des études byzantines*, t. 7, 1932, pp. 495-509.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site

<http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/a11084_1932_007_pp495-509_f.pdf

H. LAURENT

LES TRAVAUX DE M. HENRI PIRENNE
SUR LA FIN DU MONDE ANTIQUE
ET
LES DEBUTS DU MOYEN AGE

Extrait de *Byzantion*, tome VII, fasc. 2 (1932)



BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE
Rue de Berlaimont, 13
1932

A Monsieur Gauschof,
Condolement,

H. L.

Douv., Noël 1932

LES TRAVAUX DE M. HENRI PIRENNE
SUR LA FIN DU MONDE ANTIQUE
ET
LES DEBUTS DU MOYEN AGE.

PREMIER BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1).

Byzantion se devait depuis longtemps d'examiner, du point de vue des byzantinistes, la thèse, aujourd'hui fameuse, qui est le second titre de gloire de l'historien national de la Belgique, Henri Pirenne, professeur émérite à l'université de Gand, professeur agrégé à l'université de Bruxelles. Mais il faudra de nombreuses recherches avant que l'accord puisse se faire entre les spécialistes des diverses disciplines sur une thèse qui fournit une explication, en grande partie neuve, de toutes les manifestations de la vie sociale pendant cinq siècles d'histoire universelle. Cette vue de l'histoire, nous la considérons pour notre part comme admirablement juste; d'après nous, elle éclaire définitivement les destinées de l'Empire byzantin, avant et depuis les Arabes. Nous comptons consacrer désormais à la « question Pirenne » une rubrique annuelle, sous laquelle nous serons heureux de publier les observations de nos collaborateurs et confrères relatives à ce passionnant sujet. En cette année 1932 qui fut pour Henri Pirenne une année jubilaire, au lendemain des neuf « conférences de Bruxelles » dans lesquelles le grand historien a préfiguré le livre définitif qu'il écrit sur Mahomet et Charlemagne, nous inaugurons la dite rubrique par un exposé aussi complet que possible de tout ce qui, jusqu'à présent, a été écrit pour et contre. L'étendue et la diversité des matières

(1) Nous sommes heureux d'exprimer ici nos vifs remerciements à M. LEROY, docteur en philosophie et lettres, professeur aux Écoles moyennes de la Ville de Bruxelles, collaborateur de la rédaction de *Byzantion*, qui a bien voulu nous apporter son concours dans une partie de nos opérations bibliographiques.
H. L.

considérées suffisent à faire excuser les lacunes inévitables dans une entreprise de cette sorte, comme nous prie de le faire remarquer M. Henri Laurent, de l'Université de Bruxelles (1) *qui a bien voulu rédiger pour nous la claire analyse qu'on va lire.* — H. G.

L'ampleur des vues nouvelles développées depuis une dizaine d'années sur la fin du monde antique et les débuts du moyen âge par M. Henri PIRENNE, justifie qu'on retrace leur genèse avec quelque détail. Dans le développement de la pensée de M. Pirenne, on peut en faire remonter l'origine aux années 1910 et suivantes. Ce n'est pas ici le lieu d'en expliquer les causes ; mais il est certain que c'est dès cette période — les élèves les plus attentifs du maître de Gand en témoignent encore — qu'apparaît dans ses cours et ses écrits une accentuation légère, mais sensible, des thèmes « romanistes ». Certes, il n'est pas inutile de rappeler qu'Henri Pirenne, jeune docteur en voyage d'études à Paris, vers 1883 fut un des derniers auditeurs de FUSTEL DE COULANGES à la Sorbonne. Mais l'influence de Fustel, qui commençait alors à faire figure d'ancêtre, ne pouvait s'exercer en profondeur sur un jeune chercheur qu'attiraient davantage à ce moment les séances de travail pratique autour des tables de l'École des Hautes Études et les leçons de paléographie et de diplomatique de l'École des Chartes. Si l'on veut absolument trouver dans les travaux publiés depuis 1922 par M. Pirenne, une trace de l'influence exercée par l'auteur de *la Monarchie franque*, il faut la chercher dans le fruit des lectures attentives que faisait de l'œuvre de Fustel en son cabinet d'études de Gand le professeur qui enseignait l'histoire du moyen âge depuis vingt-cinq ans, et non pas dans le souvenir distant de leçons d'amphithéâtre de la Sorbonne suivies par le jeune étudiant en voyage.

Le premier état de la pensée nouvelle de M. Pirenne sur les problèmes de la fin de l'antiquité se trouve dans deux courts articles (bien qu'ils se complètent mutuellement, il est peut-être préférable de lire le second en premier lieu) :

(1) Conformément à une tradition bien byzantine (cf. *De Symeonibus*) nous nous permettons de rappeler que M. Henri LAURENT, ci-dessus présenté, est un personnage différent de M. Joseph LAURENT, doyen de la Faculté des Lettres de Nancy, de M. Marcel LAURENT, prof. à l'Université de Liège, et du R. P. Valérien LAURENT, directeur des *Echos d'Orient*, tous collaborateurs de *Byzantion*. — H. G.

1^o) *Mahomet et Charlemagne*. Revue belge de Philologie et d'histoire, 1922, t. I, p. 77-86, présenté d'abord sous la forme de conférences à l'Université de Lille en 1921.

2^o) *Un contraste économique. Mérovingiens et Carolingiens*. Ibid. 1923, t. II, p. 223-235, présenté d'abord sous la forme de communications au v^e Congrès international des Sciences historiques de Bruxelles, 1923. (*Compte rendu...* par Des Marez et Ganshof, Bruxelles, 1923, 4^o, p. 97-98) et au vi^e, d'Oslo, en 1928 (*Compte-rendu de la discussion dans Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, n^o 6, mai 1929, p. 61-64, à compléter par les souvenirs de M. BRĂȚIANU, article cité ci-dessous, p. 502).

Ces deux courts travaux ont vu le jour à peu près en même temps que le grand ouvrage du professeur DOPSCH (A.), *Wirtschaftliche und soziale Grundlagen der europäischen Kulturentwicklung aus der Zeit von Cäsar bis auf Karl den Grossen* (Vienne, 1918-1920, 2 vol. in-8^o, 2^e éd., 1923-1924), dont les conclusions, au moins en ce qui concerne la durée des institutions romaines en Occident au delà du III^e siècle, coïncident avec celles de M. Pirenne. Ce dernier se plaît toujours à rappeler à ses lecteurs ou à ses auditeurs, cette concordance entre les vues de M. Dopsch et les siennes.

Les thèmes développés dans ces deux articles ont été repris d'autre part dans les deux premiers chapitres d'un petit livre publié en 1925 en anglais, et contenant la substance de leçons faites dans des universités américaines (*Medieval Cities. Their origins and the revival of trade*. Trad. angl. de Frank R. Hasley. Princeton, 1925, 8^o) et ensuite en français (*Les villes du moyen âge. Essai d'histoire économique et sociale*. Bruxelles, 1927, 16^o). Ces deux chapitres sont intitulés : *Le commerce de la Méditerranée jusqu'à la fin du VIII^e siècle*, et *La décadence commerciale du IX^e siècle*. En combinant les données de ces divers travaux préliminaires, on peut tracer sommairement le schéma de la pensée de M. Pirenne de la façon suivante.

Le bassin méditerranéen a connu, à l'époque du Bas-Empire, une activité économique d'envergure caractérisée par le grand commerce selon l'axe Byzance-Marseille, et par une vie municipale intense. Ce grand commerce n'a nullement été affecté par les invasions germaniques ni par l'établissement des royaumes barbares sur les ruines de l'Empire romain. Par la continuité des formes de son organisation administrative tout comme par son prestige culturel, Rome a survécu à sa chute. L'époque mérovingienne n'est que le

prolongement de l'antiquité et non le début d'un âge nouveau comme une erreur d'optique historique l'a donné à croire jusqu'ici : les Germains n'ont fait le plus souvent que continuer les Romains. Ce n'est qu'au VIII^e siècle que l'invasion de l'Islam, coupant brusquement le bassin méditerranéen en deux, séparant l'Occident de l'Orient, amène l'extinction du grand commerce maritime, le repliement de la Gaule sur elle-même et la substitution à une économie méditerranéenne, d'une économie sans échanges, ayant pour cellule presque autonome le grand domaine. Alors seulement commence le vrai moyen âge.

On voit aussitôt que la matière historique embrassée par cette vaste synthèse confine de toutes parts aux préoccupations des byzantinistes. En résolvant dans un sens très net la question de la durée exacte de la survie de Rome par ses institutions juridiques et économiques, en Espagne, en Gaule et en Italie au delà du IV^e siècle, elle pose le plus intéressant problème d'histoire comparée sur le destin des institutions romaines en Orient et en Occident.

D'autre part, en essayant de saisir la question de la césure antique-moyen âge dans les plus simples des aspects qu'elle revêt, dans les aspects économiques, dans les faits de masses, M. Pirenne a été amené, pour expliquer la durée de l'économie antique, à accorder une importance déterminante au commerce qui animait la Méditerranée aux V^e, VI^e et VII^e siècles, selon les mêmes axes qu'à l'époque classique, de Byzance, de Smyrne, de Sidon, d'Alexandrie et de Leptis Magna, à Aquilée, à Ostie, à Carthage et à Marseille. Or ce commerce méditerranéen dont les courants féconds pénétraient encore la Gaule mérovingienne par Marseille, c'est un commerce de produits de luxe et de denrées précieuses, et les agents principaux — pour ne pas dire les seuls — en sont les marchands dits Syriens (v. *inf.* p. 504 et ss.). Pour qui étudie attentivement ces problèmes de *Verkehrsgeschichte*, la question du rôle joué par les marchands syriens dans la Gaule mérovingienne, la question des relations entre l'Orient et l'Occident du milieu du V^e au milieu du VIII^e siècle, apparaît de plus en plus comme une des questions essentielles.

Enfin, dans sa part la plus neuve, la thèse de M. Pirenne touche encore au domaine de l'histoire orientale, puisque, après avoir nié toute régression définitive de l'économie méditerranéenne vers le V^e siècle, c'est en l'invasion de l'Islam qu'il voit le phénomène catastrophique qui brise la vieille unité maritime, transforme la

Méditerranée en un lac musulman, et ferme vraiment une période pour en ouvrir une autre.

*
* *
*

Si l'on considère la première partie de cette thèse, celle relative à la durée des institutions de Rome, on constate que M. Pirenne ne s'est exprimé que dans les articles cités ci-dessus (surtout *Mérovingiens et Carolingiens*) et dans *Les Villes du moyen âge* (chap. I, p. 15-18), se réservant d'exposer ultérieurement le fruit de ses recherches spéciales. A part un cours de doctorat sur l'évolution du *teloneum* depuis ses origines romaines jusqu'à l'époque carolingienne, il n'y a guère à citer que l'étude où il a montré que *Le Fisc royal de Tournai* (*Mélanges d'histoire du moyen âge offerts à Ferdinand Lot*. Paris, 1925, pp. 641-648), grande propriété d'un seul tenant, bien connue à l'époque carolingienne, n'est que « la continuation directe d'un domaine de l'État romain » que les rois francs s'approprièrent, en respectant les cadres, lorsqu'ils occupèrent Tournai au ^ve siècle. Généralisant cette constatation, M. P. suppose que « la concordance de l'organisation domaniale du haut moyen âge avec celle du Bas-Empire est sans doute bien plus intime qu'on ne l'admet généralement ». — En revanche, plusieurs élèves du maître de Gand, saisissant les armes qu'il leur tendait, ont suivi ses traces en s'inspirant de la méthode qu'il avait suivie pour faire l'histoire du tonlieu, et ont réussi à établir nettement l'existence d'une filiation entre diverses institutions romaines et les institutions des royaumes germaniques. La *tractoria*, sorte de billet de logement donnant droit à faire usage de l'organisation du *cursus publicus* romain, a été étudiée par M. GANSHOF (F.-L.) depuis le Bas-Empire jusqu'à l'époque carolingienne par l'intermédiaire des royaumes barbares, et il l'a reliée au droit de gîte du système féodal (*La Tractoria. Contribution à l'étude de l'origine du droit de gîte*. Tijdschrift voor Rechts-geschiedenis, Leyde, 1927, t. VIII, p. 67-92). — M. GANSHOF a démontré d'autre part *Les origines romaines du rouage* (*Mélanges de droit romain dédiés à Georges Cornil*. Gand et Paris, 1926, t. I, p. 385-395) ; le *rotaticum* est un impôt indirect sur le transport par véhicule. — La plus considérable des démarches en ce sens paraît devoir être celle de M. VERCAUTEREN (F.) qui a écrit un ouvrage encore inédit sur l'histoire des douze *civitates* de la province de Belgique seconde. On sait que l'Église a calqué ses circonscriptions

religieuses sur les circonscriptions administratives de l'Empire romain : la *civitas* romaine est devenue le siège du diocèse, et les cadres municipaux romains ont ainsi survécu à la chute de Rome. Si la *civitas* romaine se ratatine en quelque sorte sur elle-même à mesure qu'on descend vers l'époque carolingienne, elle n'en conserve pas moins — au moins dans les pays du Sud — un corps de magistrats, à la fois juges et administrateurs (les *décursions*), un *defensor civitatis* et diverses pratiques administratives et juridiques (comme l'insinuation), dont l'origine romaine ne fait aucun doute. L'ouvrage de M. Vercauteren est si important que feu DES MAREZ (G.) avait écrit à son sujet une longue note qui visait en réalité, à travers lui, les thèses de M. Pirenne (*Bulletins de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1929, 5^e série, t. XV, p. 71-92). La critique essentielle de Des Marez consistait à poser une distinction fondamentale entre les régions du Midi, où il admettait qu'il y ait eu persistance du droit romain, des institutions municipales et en général de tout l'héritage spirituel de Rome, et les régions du Nord, où l'action des envahisseurs germaniques s'est fait sentir en profondeur. L'application de la coutume franque, une préférence marquée pour la vie agricole, l'introduction de tout un ensemble de mœurs, de coutumes sociales et économiques nouvelles, constituent pour lui autant de preuves que les Francs ont complètement bouleversé la structure de l'État romain entre le Rhin et la Loire et y ont créé un ordre nouveau. Le livre de M. Vercauteren n'ayant pas encore paru, et la note de M. Des Marez, dépourvue de tout appareil critique, ne pouvant être considérée comme l'expression définitive et complète de sa pensée (laquelle, hélas, nous manquera toujours), nous devons nous en tenir sur cette partie de la production historique déterminée par les travaux de M. Pirenne, à de brèves généralités.

Le professeur HALPHEN (L.) qui a depuis quelques années accordé à l'étude des grandes invasions l'attention qu'on sait (*Les origines asiatiques des grandes invasions*. Revue belge de philologie et d'Histoire 1923, t. II, p. 453-460 ; *La place de l'Asie dans l'histoire du Monde* Revue historique, 1923, t. CXLII. p. 1-13 ; sans compter la préoccupation qui inspire les efforts de coordination des ouvrages de la collection « *Peuples et Civilisations* » qu'il dirige avec M. Ph. SAGNAC) a proposé d'élargir les cadres géographiques et chronologiques dans lesquels on étudie d'ordinaire les grandes invasions, c'est-à-dire de les considérer comme un tout en y comprenant les migra-

tions des Avars dans la plaine du Danube et des Lombards en Italie, en y comprenant aussi les influences exercées par les civilisations non-méditerranéennes. Il conclut que le grand fait, le fait décisif, celui devant lequel tout le reste s'efface, est ce formidable brassage de peuples dont toute l'Europe, l'Asie et l'Afrique du Nord ont été pendant quelques siècles le théâtre, et que dans le bouleversement d'où notre monde moderne est né, ce sont, moins que les institutions, moins que les courants économiques, moins que la vie intellectuelle et morale, les peuples eux-mêmes, leurs origines, leur être intime, leur habitat, leur action sur le milieu ambiant et l'action du milieu sur eux, qui comptent avant tout (*L'importance historique des grandes invasions* avec un projet de coopération scientifique internationale présenté au Congrès international des Sciences historiques d'Oslo, 1928. *Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, Nr. 5, July 1928, p. 575-583).

C'est dans le même esprit qu'une élève de M. Dopsch, Madame PATZELT (E.), professeur à l'Université de Vienne, a abordé le problème de l'action de la civilisation romaine méditerranéenne comparée à celle de la civilisation *frühgermanisch* dans la formation de l'Europe médiévale. Elle a successivement considéré ces deux ensembles. Son livre se présente sans détours comme un Anti-Pirenne (*Die fränkische Kultur und der Islam*. Vienne, 1932, 8°. *Veröffentlichungen des Seminars für Wirtschafts- und Kulturgeschichte*, 4) Elle y critique vivement la conception d'un monde romain où les facteurs d'unité l'auraient emporté sur les forces centrifuges ; elle met l'accent sur ce qu'on pourrait appeler les particularismes et les régionalismes de l'Empire, sur toutes les réactions nationales qui surent s'exprimer dans l'administration, le droit et la religion ; elle marque comment le déclin de l'Empire avait encore renforcé ce sens national des provinces (chap. II : *La civilisation méditerranéenne*). Convaincue que l'action de la civilisation nordique a été aussi minimisée que celle de la civilisation romaine a été exagérée, Madame Patzelt a brossé un vaste tableau de la civilisation des pays du Nord remontant jusqu'à l'âge du bronze et même à celui de la pierre pour tenter d'établir à la fois son antiquité et la puissance de rayonnement à laquelle elle a pu atteindre dans le haut moyen âge. Dans les dernières pages de ce chapitre (III : *L'importance des pays du Nord dans le développement de l'Europe à la haute époque germanique*), elle va jusqu'à décrire une régression de la civilisation romaine en Occident à partir du III^e siècle d'une ma-

nière qui n'est pas sans la mettre parfois en contradiction avec les vues développées par son maître M. Dopsch, dans ses *Grundlagen* en 1920. Nous aurons l'occasion de revenir sur son livre.

Selon qu'ils attribuent au monde germanique ou au monde romain une action prépondérante, les historiens, tant les auteurs de synthèse que les spécialistes de l'histoire du droit, de l'histoire de l'art, ont maintenu à la fin du iv^e ou au milieu du v^e siècle (395 ou 476) la date où il convient de faire commencer le moyen âge germanique et chrétien ; ou bien, ralliés aux vues de M. Pirenne, ils ont prolongé la durée de l'antiquité jusqu'au milieu du vii^e siècle. Dans la mesure seule où elles s'efforcent de correspondre à la réalité, à des changements profonds dans les faits de masses, ces questions d'étiquetage ont une véritable signification. Elles ont fait l'objet de discussions à la section historique du Centre international de Synthèse (*Bulletin du Centre...*, 1926, n^o 1, p. 16-27, et n^o 2, p. 10-28) et à la commission de chronologie du Comité international des Sciences Historiques (*Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, 1930, n^o 8, p. 443-450).

Dans l'ensemble, M. LOT (F.), dans son ouvrage magistral sur *la fin du monde antique et le début du moyen âge* (Paris, 1927, *Collection de synthèse historique*), élaboré et en grande partie rédigé avant qu'eussent paru les travaux récents de M. Pirenne, a adopté cette répartition de la matière historique qu'il étudiait. Tout récemment encore, à la suite de M. STEIN (E.), *Geschichte des spätromischen Reiches* (Vienne, 1928, t. I, p. 194 ss.) un collaborateur de *Byzantion*, M. BRĂȚIANU (G.-J.) adoptait pour des raisons analogues, le règne d'Héraclius († 641) comme *terminus* de l'antiquité byzantine (*Les divisions chronologiques de l'Histoire byzantine*, Bulletin de la section historique de l'Académie roumaine, 1930, t. XVII, p. 49-63) (1). De même enfin, les deux historiens qui ont dirigé cette histoire universelle débitée en biographies (*Menschen die Geschichte machten*, Vienne, 3 vol., 8^o), — dont ceux qui ont récemment voyagé en Allemagne connaissent bien l'obsédante publicité —, MM. ROHDEN (P. R.) et OSTROGORSKY (G.), visiblement influencés par les conceptions de M. Pirenne, ont clos la période de l'Empire romain avec le milieu du vii^e siècle seule-

(1) Cette intéressante étude de M. Brătianu constitue en quelque sorte le pendant, pour l'histoire de l'empire d'Orient, du présent *Literaturbericht*,

ment. C'a été l'occasion pour M. LEVILLAIN (L.), un des meilleurs connaisseurs des sources de l'histoire mérovingienne et carolingienne, d'exposer sommairement la thèse française traditionnelle, en des termes heureux qu'il sera permis de reprendre ici (*Le Moyen Age*, 1932, 3^e série, t. III, p. 154) : « Du III^e au V^e siècle, s'est accomplie une révolution qui a bouleversé le monde : au début de cette période, un empire romain et païen, une religion persécutée, un monde barbare en ébullition, c'est-à-dire trois forces rivales ; à la fin, un empire qui n'est plus romain que de nom, qui est devenu chrétien et qui s'est ratatiné comme une peau de chagrin sous l'ardeur des attaques barbares, l'Église chrétienne intégrée dans les cadres de tout l'ancien Empire, et tendant à l'unité de doctrine, les Barbares maîtres de presque toute l'Europe et se stabilisant... Fondation d'États nouveaux dont les rapports entre eux et avec l'Empire d'Orient créent (1) une vie internationale, appropriation plus superficielle que profonde, et en tout cas incomplète, de l'ancienne administration, altération du droit public et privé qui se produit sous l'influence des apports barbares et que cachent mal les survivances qu'on observe, décadence brusquée de la littérature latine... et des arts, ralentissement et transformation de la vie économique, c'est de tout cela qu'est fait ce que nous appelons en France le haut moyen âge (fin du V^e-X^e siècle) ». — Les historiens du droit français ont pris position dans le débat. Nous nous rappelons que dès 1925, dans ses leçons d'histoire du droit français à l'École des Chartes, M. Roger GRAND se refusait, pour avoir éprouvé et étudié les pratiques agraires et les traits familiaux du droit de l'ancienne France, à admettre que la coutume franque n'eût pas exercé une influence profonde avant que l'ère des bouleversements ethniques fût close. En revanche, la thèse de M. Pirenne a reçu une adhésion partielle des plus significatives — au moins en ce qui concerne la persistance des formes de l'économie antique jusqu'au VIII^e siècle — dans la récente histoire synthétique du droit français du professeur OLIVIER-MARTIN (*Précis d'histoire du Droit français*, Paris, 1932, 16^o. Voir § 29).

*
* *

Les travaux de M. Pirenne essayent de saisir le problème de la

(1) C'est nous qui soulignons, (N. de l'A.)

durée réelle du monde romain ou du degré d'influence du monde germanique, sous ses aspects économiques, et particulièrement dans les courants d'échanges qui commandent une part — peut-être exagérée — de la vie matérielle des peuples. C'est pourquoi il a, comme nous l'avons dit, fondé sa thèse de la survivance de Rome en Occident jusqu'au VII^e sinon jusqu'au VIII^e siècle, sur la constatation fondamentale de la persistance d'un commerce méditerranéen de Byzance à Marseille, dont les agents sont les marchands orientaux dits Syriens. Cette économie commerciale du Bas-Empire affecte nettement les caractères d'une économie d'échanges à grande distance, même si ces échanges ne portent que sur de faibles quantités de produits de luxe et de denrées précieuses. Mais elle offre un trait frappant qui a retenu l'attention des critiques. Elle est passée entièrement dans les mains de marchands grecs, juifs et égyptiens, provenant de la partie orientale de l'Empire qui, seule, contient des grandes villes maritimes le long des côtes de l'Asie mineure et de la Syrie, depuis le Bosphore jusqu'au Delta. N'est-ce pas le signe que les régions centrales de l'Empire romain, celles du bassin occidental de la Méditerranée, ont déjà perdu toute vitalité économique dès le III^e siècle? Dès lors, ces Syriens en Gaule, même s'ils pratiquent certaines formes du commerce en gros, ne sauraient avoir exercé une influence profonde sur la vie économique de l'État mérovingien.

La bibliographie de ce sujet spécial était déjà assez étendue au moment où M. Pirenne l'a abordé. Sans compter tout ce qu'a dit M. CUMONT (F.) (avec une excellente bibliographie) du commerce syrien dans l'antiquité, considéré du point de vue de l'influence directe qu'il a pu exercer dans les apports religieux de l'Orient à Rome (*Les Religions orientales dans le paganisme romain*, 4^e éd., Paris, 1929, 4^o ; p. 98 ss. et 251) ; M. CHARLESWORTH (M. P.) sur l'expansion du commerce syrien dans la Méditerranée (*Trade Routes and Commerce in the Roman Empire*, Cambridge, 1924, 16^o ; p. 54-56, et bibliographie p. 253), et PARVAN (V.) qui a montré en une précieuse thèse (*Die Nationalität der Kaufleute in der römischen Kaiserzeit*, Breslau, 1909, p. 10 ss.) que les collèges de marchands de l'Empire romain ont compris une proportion toujours croissante d'Orientaux ; les travaux fondamentaux sur la question demeurent ceux de SCHEFFER-BOICHORST (P.). *Zur Geschichte der Syrer im Abendlande* (Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, 1885, t. VI, p. 521-550), qui bien que vieux de près

d'un demi-siècle, est toujours à consulter ; l'article classique de BREHIER (L.), *Les colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge* (Byzantinische Zeitschrift, 1903, t. XII, p. 1-29) ; et un autre, beaucoup moins connu, de WOLFRAM (G.), qui a étudié les influences orientales parvenues par le sillon du Rhône et de la Saône jusque dans le bassin de la Moselle, à Metz et à Trèves (*Der Einfluss des Orients auf die frühmittelalterliche Kultur und die Christianisierung Lothringens*. Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, 17^e année, 1905, 1^e partie, p. 318-352). On peut ajouter — bien qu'il n'apporte aucun point de vue nouveau — : EBERSOLT (J.), *Orient et Occident, Recherches sur les influences byzantines et orientales en France avant les Croisades* (Paris et Bruxelles, 1928, 2 vol., 4^e, t. I, *passim*) ainsi que diverses communications dont on trouvera les résumés dans le fascic. II du *Congrès français de Syrie*, 1919. *Séances et travaux* (Marseille, 1919) : BRÉHIER (L.), *Les origines des rapports entre la France et la Syrie* (p. 15-39) ; DUPRAT (E.), *Les relations de la Provence et du Levant du V^e siècle aux Croisades* (p. 75-98).

Divers travaux récents de M. Pirenne lui-même ont apporté de précieuses contributions de détail à la connaissance de ce passionnant problème des relations de l'Occident avec l'Orient à l'époque mérovingienne. Il a montré que *Le commerce du papyrus dans la Gaule mérovingienne* (Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1928, p. 178-191) était alimenté par une importation très active dont les agents étaient ces marchands syriens abordant à Marseille. L'administration civile, l'administration ecclésiastique, les commerçants et les particuliers absorbaient une quantité considérable de papyrus, tant pour les besoins de l'écriture que pour des besoins domestiques comme l'éclairage. Or la diplomatie a constaté jusqu'ici sans l'expliquer, que le papyrus cesse d'être employé dans les chancelleries franques vers la fin du VII^e siècle. M. Pirenne propose une explication, infiniment vraisemblable, par l'histoire économique : le commerce maritime entre l'Égypte et Marseille, qui assurait l'importation de ce papyrus, a décliné peu à peu et s'est éteint complètement à partir de la conquête du bassin méditerranéen par l'Islam. — En connexion étroite avec cet article, celui sur *L'Instruction des marchands au moyen âge* (Annales d'Histoire économique et sociale, 1929, t. I, p. 13-28) où, partant de ce principe que le besoin de l'écriture est général aux périodes de développement du commerce, il fournit

une saisissante explication de la substitution, à la cursive mérovingienne (qui n'est pas, selon lui, le signe d'une régression culturelle, mais au contraire d'une grande diffusion de l'écriture dans toutes les classes et surtout les classes marchandes) de la minuscule caroline, qui atteste que l'écriture est devenue le monopole des clercs. — Dans *Le cellarium fisci Une institution économique des temps mérovingiens*. (Bulletins de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, 1930, 5^e série, t. XVI, p. 201-211), il établit que ces magasins d'Etat, situés à Marseille et à Fos, sont régulièrement approvisionnés en produits orientaux : huile, épices, fruits, papyrus, par les arrivages à quai des vaisseaux venant d'Orient. Il montre la parenté qui existe entre les *cellaria fisci* et les ἀποθήκαι τῶν βασιλικῶν κομμερκίων récemment étudiées par M. MILLET (G.) (*Sur les sceaux des commerçants byzantins. Mélanges offerts à M. G. Schlumberger*, 1924, t. II, p. 303-327), ceux-là imitant ceux-ci, ou l'un et l'autre dérivant d'un modèle romain. — M. VERCAUTEREN (F.), déjà nommé, en une courte notice sur les mots *Cataplus et Catabolus* en latin mérovingien (*Bulletin Ducange*, 1926, t. II, p. 98-101) avait évoqué l'activité des quais et des entrepôts de Marseille à cette époque.

Une des critiques les plus intéressantes qui aient été faites de cette conception de l'unité méditerranéenne, est venue de M. Norman H. BAYNES (*Journal of Roman Studies*, 1929, t. XIX, 2^e partie, p. 230-235) qui a essayé d'établir que Grégoire de Tours est très peu informé des affaires de Rome et du Sud de l'Italie, et ignore tout de celles de l'Empire d'Orient (à quoi on pourrait opposer une preuve curieuse du contraire apportée par CARRIÈRE (A.). *Sur un chapitre de Grégoire de Tours relatif à l'histoire d'Orient*. Annuaire de 1898 de la section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des Hautes Études, Paris, 1897, 8^o, p. 5-23), ce qui n'aurait certes pas été le cas s'il y avait eu une intercourse régulière et directe (M. BAYNES insiste sur les détours par Carthage) entre Byzance, Rome et Marseille. Son opinion est que l'unité méditerranéenne était déjà sérieusement compromise par la piraterie des Vandales de Carthage avant l'invasion de l'Islam, et n'a pas survécu au v^e siècle.

*
* *

Nous serons beaucoup plus bref en ce qui concerne la troisième partie de ces thèmes, la troisième pièce du système de M. Pirenne,

celle où il décrit les conséquences de l'invasion arabe en Afrique du Nord et en Espagne, la rupture de l'unité méditerranéenne et des relations avec l'Orient, la disparition de l'Or, l'entrée de la monarchie franque dans une ère d'économie sans échanges où la terre devient l'unique source de richesses. De là, la nécessité pour l'État carolingien, de payer ses fonctionnaires, ses comtes, en terre ; de là, l'extension du système du bénéfice, l'accélération et la généralisation de l'évolution vers le système féodal. (Voir les deux articles, surtout *Mahomet et Charlemagne* ; et *Les Villes du Moyen Age*, chapitres II-III). Aussi bien, chacun des travaux cités plus haut, tant ceux de M. Pirenne, que les autres, considérés dans le cadre tracé par ses recherches, comporte, implique une conclusion, une contre-partie « carolingienne ». Le cellier du fisc cesse d'être approvisionné dès le début du VIII^e siècle, et les abbayes du Nord renoncent aux immunités de tonlieu qu'elles avaient à Marseille et à Fos, dès lors que ces immunités sont devenues sans objet (Pirenne, *Cellarium fisci*, v. sup., p. 506). Les menus des repas auxquels donnent droit les *tractoriae* qui comprennent, jusqu'au VIII^e siècle, les fruits, les épices et les huiles d'Orient, deviennent à l'époque carolingienne des menus de paysans (GANSHOF, *La tractoria*, v. sup., p. 499). Le payrus disparaît des chancelleries et fait place au parchemin (PIRENNE, *Commerce du papyrus*, v. sup., p. 505). La cursive caractéristique d'une civilisation où l'écriture est indispensable à une classe de commerçants, fait place à la minuscule, monopole d'une classe de lettrés (PIRENNE, *Instruction des marchands*, v. sup., p. 505). Mais le fait déterminant l'invasion de l'Islam, le déclin rapide du commerce méditerranéen, n'a pas été traité en soi par M. Pirenne ; seules les conséquences en ont été étudiées.

Aussi bien, le problème du caractère exact qu'a affecté l'économie carolingienne, était déjà ouvert avant que M. Pirenne le posât à nouveau. Sans remonter aux discussions nées en Allemagne à l'époque de WAITZ, INAMA-STERNEGG et LAMPRECHT, où apparurent les mots d'économie domaniale fermée, d'économie-nature, le grand ouvrage de DOPSCH (A.), *Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit* (Vienne, 1913, 2 vol. 8°), paru avant la guerre et dont le titre est assez significatif, avait déclenché une vive réplique d'HALPHEN (L.) (*Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne. VIII : L'industrie et le commerce dans l'empire carolingien*. Revue historique, 1920, t. 135, p. 219-248). Cependant que l'historien américain THOMPSON (J. W.), en un article intitulé *The Commerce of France in the Ninth Century* (dans le *Journal of Political Economy*, 1915, vol. XXIII, p. 857-887), fruit de recherches

poursuivies indépendamment de DOPSCH, avait essayé de montrer que le commerce de la France au ix^e siècle affectait les caractères du grand commerce. Détail particulièrement intéressant à notre point de vue : M. THOMPSON croit pouvoir trouver des marchands syriens en Gaule à l'époque carolingienne. Ce serait les *Cappi*, distincts des marchands juifs et des marchands francs qui apparaissent dans un capitulaire de Quiersy. Le mot dériverait du grec *κάπηλος*, qu'on trouve dans Anne Comnène (et partout !) et qui serait passé dans le syrien, (*kapila*), et de là dans le latin de la législation francique (THOMPSON, p. 883 ss.). Inutile de dire que M. Pirenne a refusé d'admettre cette étymologie, sous prétexte qu'elle soulèverait de graves difficultés philologiques (*Les Villes*, p. 35), cependant que M. Dopsch et M^{me} Patzelt lui accordaient — avec raison, semble-t-il ⁽¹⁾, — la plus grande audience. — En 1924, à une époque où historiens belges et autrichiens étaient encore sans contact, un autre élève de M. Dopsch, M. KLETTLER (P.) écrivait un gros ouvrage sur la vie économique de l'Europe du Nord-Ouest du vii^e au xi^e siècle (*Nordwesteuropas Verkehr, Handel und Gewerbe im frühen Mittelalter*. Vienne, 1924, petit-8^o. Collection *Deutsche Kultur. Historische Reihe*). Au demeurant, M. Pirenne a toujours soutenu que, dans l'affaissement général de l'économie d'échanges à partir du viii^e siècle, les régions comprises entre la Seine et le Rhin font exception.

Depuis la publication des travaux de M. Pirenne, un de ses anciens élèves, M. VAN WERVEKE (H.), en un exemple judicieusement choisi, a montré que les relations entre les abbayes et les régions viticoles parfois très éloignées où celles-ci possédaient des vignobles, ne sont nullement des manifestations d'une économie d'échanges à grande distance, mais prennent place au contraire dans les cadres d'une économie domaniale. (*Comment les établissements religieux belges se procuraient du vin au haut moyen âge*. Revue belge de Philologie et d'Histoire, 1923, t. II, p. 643-662. *Les propriétés excentriques des églises belges au haut moyen âge*. Ibid., 1925, t. IV, p. 136-141). — Depuis lors, M. DOPSCH lui-même, en écrivant un livre (*Naturalwirtschaft und Geldwirtschaft in der Weltgeschichte*. Vienne, 1930, 8^o), destiné, en réaction contre l'esprit de système de certains historiens-économistes ou de certains économistes-historiens, à prouver que l'économie-nature et l'éco-

(1) Elle me paraît évidente. (H. G.)

nomie-argent ont pu parfaitement coïncider dans la même région à la même époque, a saisi cette nouvelle occasion pour affirmer ses positions de 1913 en ce qui concerne les caractères de l'économie carolingienne. — Enfin, le dernier chapitre de l'ouvrage déjà cité (*Die fränkische Kultur und der Islam*) de M^{me} Patzelt (Chap. IV intitulé : *L'Islam, le commerce et le royaume franc*) essaye de réduire à de plus strictes proportions, le rôle joué dans les destinées de l'Europe occidentale par l'invasion de l'Islam.

Lorsque nous aurons signalé qu'ici-même, dès 1924, M. GAY (J.), étudiant les survivances de la civilisation hellénique en Sicile au moyen âge (*Notes sur l'hellénisme sicilien*, Byzantion, 1924, t. I, p. 215-228) s'est élevé contre l'idée que l'empire franc aurait été privé de relations avec l'Orient par la Méditerranée au ix^e et x^e siècles : de même que M. VASILIEV (A. A.), (*Histoire de l'empire byzantin* (trad. franç., Paris, 1932, 2 vol. in-8° ; t. II, p. 21. Voir aussi les travaux relatifs à la question du « protectorat » de Charlemagne en Palestine, cités *ibid.*, p. 22, notes 1, 2 et 3) et qu'en revanche M. VERCAUTEREN déjà nommé a commenté un texte du Moine de Saint-Gall, de manière à montrer que pour les Francs de la fin du ix^e siècle, la Méditerranée est devenue un abîme qui sépare deux mondes (*Note sur les rapports entre l'Empire franc et l'Orient à la fin du IX^e siècle*, Byzantion., 1927-1928, t. IV, p. 431-435), nous aurons épuisé la bibliographie de la question des relations entre l'Empire carolingien et l'Empire romain d'Orient aux viii^e, ix^e et x^e siècles ; question qui reste ouverte et sur laquelle les sources byzantines, envisagées de ce point de vue nouveau, apporteraient sans doute des lumières nouvelles.

Bruxelles.

Henri LAURENT.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé. Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.